

MÂAREF

Revue académique

تصدر عن جامعة أكلي محند أولحاج بالبويرة (UAMOB)

partie n°2 :

القسم الثاني :

Lettres et Sciences Humaines et Sociales الآداب والعلوم الإنسانية والاجتماعية

Numéro : 12

العدد : الثاني عشر / 12

Juin

شهر : جوان

7^{EME} Année : 2012

السنة السابعة : 2012

DIRECTEUR de Publication:

المدير مسؤول النشر :

Pr. M.T. ABADLIA

أ. د. محمد الطاهر عبادلية

Rédacteur en chef:

رئيس التحرير :

kamel edine KARI

د . كمال الدين قاري

membres de Redaction:

أعضاء هيئة التحرير :

Rachid FERRAH

د . رشيد فراح

Rabah MELLOUK

د . رابح ملوك

Nacer HAMOUDI

د . ناصر حمودي

Fatma MESSANI

د . فاطمة مساني

026930924 : ☎

026938843 : ☎ مكتب : 165 227

موقع الجامعة على الانترنت : www.univ-bouira.dz

البريد الإلكتروني لرئيس التحرير: Karikamal2008@yahoo.fr

ISSN : 1112-7007 الإيداع القانوني :

جامعة أكلي محند أولحاج

البويرة. الجزائر

Université Akli Mohand Oulhaj (UAMOB)

BOUIRA - ALGERIE

Profil des femmes agressées et leurs agresseurs et caractéristiques des Agressions en Algérie

Dr . Zoubida BELARBI *

Introduction

La violence à l'égard des femmes est un phénomène universel qui n'épargne aucun pays du monde les auteurs d'actes de violence sont souvent bien connus de leurs victimes. La violence domestique, en particulier, continue d'être effroyablement trop répandue et considérée comme - normale - dans de trop nombreuses sociétés . La communauté internationale a reconnu que la violence à l'encontre des femmes est une préoccupation autant sur le plan des politiques publiques que des droits de l'homme. La résolution 48/104 de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes la définit comme : « tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des lésions ou souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques aux femmes, y compris les menaces de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, qu'elles aient lieu dans la vie publique ou privée »⁽¹⁾.

La violence à l'égard des femmes peut prendre de nombreuses formes. Il peut s'agir notamment de la violence physique, sexuelle et psychologique/émotionnelle, ainsi que de la violence et de l'exploitation économiques, au niveau privé ou public, vue la mondialisation actuelle qui étend son influence au delà des frontières nationales. Reconnaître ces formes et les manifestations diverses de la violence à l'égard des femmes marque une étape majeure vers la reconnaissance de leur existence et la mise en place de moyens pour lutter contre ce fléau.

Aujourd'hui, en Algérie, le phénomène de la violence contre les femmes commence à être connu. Ce n'est plus un tabou car plusieurs acteurs de la société s'intéressent à ce phénomène. Les statistiques publiées montrent que le nombre de femmes qui osent dénoncer les agressions dont elles ont été victimes, est en nette progression . Mais le phénomène reste encore sous estimé car les chiffres ne représentent qu'une faible partie de l'ensemble . De nombreux cas de violences échappent à nos regards et de nombreuses femmes continuent à subir les violences en silence pour de nombreuses raisons.

La violence à l'égard des femmes a des répercussions plus profondes que les effets immédiats qu'elle entraîne pour la victime : « Elle a des

* كلية العلوم الإنسانية و الإجتماعية ، جامعة سعد دحلب ، البليدة.

(1) Ministère de la santé de la population et de la réforme Hospitalière (MSPRH), Institut National de la santé Publique (INSP), 2005, (Violences à l'encontre des femmes : Enquête nationale) , p.14.

conséquences dévastatrices pour les femmes maltraitées et un effet traumatisant sur ceux qui en sont témoins, en particulier les enfants »⁽¹⁾.

Les études au niveau internationale ont identifié une série de raisons de la violence. Cette liste comporte les arguments suivants : désobéissance au mari, parler derrière lui, les repas non préparé à temps, ne s'occupe pas correctement des enfants et de la maison, questionne le mari sur l'argent et ses amies de sexe féminin, sortir sans la permission du mari, refus des rapports sexuels ou exprime des doutes sur sa fidélité. Toutes ses raisons constituent une transgression des normes du genre. ⁽²⁾

Dans cet article nous essayons de décrire les caractéristiques des femmes agressées, leurs agresseurs et le type d'agression.

1 - Source de données

L'enquête a porté sur toutes les femmes victimes de violences qui se sont présentées pour une prise en charge médicale dans une structure sanitaire ou ayant recours aux services de l'appareil judiciaire (police, justice) ou s'adresser aux centres d'accueil et d'écoute durant la période de l'enquête qui a couvert le dernier trimestre de l'année 2003.

L'enquête s'est déroulée auprès des institutions concernées par le phénomène de la violence à l'égard des femmes.

- Les objectifs de l'enquête sont :

- Identifier les types de violences perpétrées ainsi que les circonstances de ces agressions ;
- Identifier les circonstances pour lesquelles les victimes sont amenées à consulter ;
- Identifier les personnes ressources au niveau de la famille des victimes ;
- Identifier des circuits de prise en charge ;
- Décrire la prise en charge au moment de l'enquête de ces personnes ;

2 - Situation des femmes en Algérie

Selon le dernier recensement réalisé en 2008 le nombre de femmes a atteint 16 768 054, le rapport de masculinité est de 102, 3%. Les moins de 14 ans représentent moins de 30% de l'ensemble des femmes et les plus de 55 ans ont atteint 10, 6%.

L'analyse de la variable situation matrimoniale montre que 49, 4% des femmes algériennes sont mariées, moins de 2% sont divorcées et 7% sont veuves.

Par ailleurs l'analyse de la variable niveau d'instruction de la femme montre que 28, 5% (soit plus de 4 millions) des femmes n'ont jamais fréquenté

OMS, 2005, Rapport succinct : Etude multipays de l'OMS sur la santé des (1) femmes et la violence à l'égard des femmes : Premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes, Genève, p.8.

(2) Heise L., Ellsberg M., M. Gottemoeller (1999), "Ending violence against women", Population Report, Volume XXVII, n°4, December

l'école, près du quart des femmes ont le niveau primaire, la proportion des femmes de niveau secondaire a atteint 15, 3% et 8% des femmes ont le niveau supérieur. Malgré les efforts déployés l'analphabétisme des femmes reste important.

En effet, lors du premier recensement après l'indépendance le taux d'analphabétisme était estimé à 74, 6% pour l'ensemble de la population, la proportion des femmes analphabètes était de 85, 4%. Quant au dernier recensement réalisé en 2008, le taux d'analphabétisme a atteint 15, 5% pour l'ensemble de la population et 28, 9% pour le sexe féminin, la baisse en 42 ans est de 70, 4% pour l'ensemble et de 66, 2% pour les femmes.

- Le taux d'activité

Le nombre de femmes travailleuses a connu une augmentation même si le taux d'activité reste faible. Par ailleurs, la proportion des femmes de niveau universitaires est plus élevée que celle des hommes par rapport aux taux d'activité féminin et masculin.

La majorité des femmes travailleuses exercent dans le secteur public (26, 8% du total général des fonctionnaires selon les statistiques de 2001). Plus de la moitié des femmes travailleuses sont âgées de moins de 40 ans.

Une forte présence des femmes est observée dans certaines filières et corps de métiers tels que l'enseignement et la santé. En effet, la moitié des effectifs du personnel de l'éducation sont des femmes en 2005, près de 60% de l'effectif de la santé sont des femmes durant la même année et plus du tiers du personnel de la justice sont des femmes en 2007 ⁽¹⁾.

Le dernier recensement réalisé en 2008 montre que moins de 15% des femmes sont déclarées actives alors que près de 65% des femmes ont été répertoriées comme des femmes aux foyers et moins de 4% d'entre elles bénéficient d'une retraite ou une pension.

En dépit des progrès important dans la scolarisation, la femme algérienne reste peu impliquée dans le marché du travail officiel. Elle est principalement présente dans la sphère domestique.

“Contrairement aux pays socialistes de l'Est, d'Amérique (Cuba) ou d'Asie (chine, Vietnam), qui ont en règle générale mobilisé la force de travail féminine, tant rurale qu'urbaine, à une large échelle, l'Algérie des années 1960 - 1980, malgré l'orientation socialiste appuyée de son économie et une propagande valorisant l'émancipation par l'éducation et le travail, n'a pas réalisé de progrès significatifs en matière d'accès des femmes à l'emploi durant cette période. Les taux d'activité féminine sont restés parmi les plus bas au monde. Par contre le taux de scolarisation féminine ainsi que l'accès des filles à l'éducation secondaire et supérieure ont augmenté à un rythme bien plus rapide” ⁽²⁾.

(1) Ministère Délégué chargé de la famille et la condition féminine, (sans date), “ La femme algérienne ... Réalités et données “, p.48

(2) F. Talahite (2007), “Algérie : l'emploi feminine en transition“, p.4

Participation de la femme à la vie politique

La participation de la femme à la prise de décision est garantie depuis 1963, par la constitution et la loi.

Le droit de voter et d'être élue est garanti à la femme par la constitution depuis le recouvrement de la souveraineté nationale en 1962 et par l'ordonnance n° 97 - 07 du 6 Mars 1997 portant sur la loi organique relative au régime électoral. Ce même texte fixe les conditions pour être électeur et ne fait aucune distinction entre les femmes et les hommes.

La participation des femmes aux élections locales en 2002 montre que les femmes représentaient 46 , 14% du corps électoral avec un effectif de 8 349 770 sur un total de 18094555.

Le nombre de femmes élues aux différentes assemblées (communales, wilaya et nationale) a atteint 148 en 1997 et 287 en 2002. Malgré ses progrès la femme reste peu impliquée dans la vie politique à tous les niveaux de la sphère du pouvoir.

3- Analyse exploratoire des données

Dans ce qui suit nous allons dans un premier temps abordé les caractéristiques de la victime et en second lieu les caractéristiques de l'agresseur et la nature de l'agression.

3 - 1- La victime

L'analyse des données de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes montre que plus de 40% des femmes ont été recensées dans les structures sanitaires suivi de la police avec 27, 1% des cas, 23, 3% des femmes ont porté plainte auprès de la justice et seules 7, 9% des femmes se sont adressées aux cellules d'écoutes. Le nombre total de femmes est de 9033.

La répartition des femmes selon les différentes régions du pays montre que le plus grand taux est observé dans la région Ouest avec 7, 1 cas pour 10 000 femmes suivi de la région Sud Ouest avec 6, 8 pour 10000 et le plus faible taux est enregistré dans la région Sud Est. Ces résultats ne nous autorisent pas à conclure que les régions ouest sont les plus touchées par la violence car le nombre de cas non déclarés reste en dessous de la réalité. La majorité des cas de violence ont été recueillies dans les structures sanitaires, cela veut dire que la femme s'est adressée à la structure pour une prise en charge et non pour une plainte, même si les femmes qui souhaiteraient déposer une plainte ont besoin d'un certificat du médecin légiste pour une éventuelle poursuite judiciaire.

Tableau n° 1 : Distribution des victimes selon la région de résidence

	Violence	Effectif F	Taux / 10000	Minimum	Maximum
Est	2867	5185646	5, 5	2, 1	10, 4
Centre	2706	6097390	4, 4	2, 3	7, 3
Ouest	2459	3466305	7, 1	4, 1	17, 6
Sud Ouest	383	563293	6, 8	2, 5	12, 8
Sud Est	611	1455424	4, 2	1, 9	10, 8
Sud	994	2018717	4, 9	10, 8	12, 8

L'état matrimonial

La répartition des victimes selon l'état matrimonial montre que le taux de violence maximum est observé chez les femmes divorcées et séparées, le taux a atteint pour cette catégorie de femme 288, 33 pour 10 000 femmes. Les femmes divorcées ou séparées sont les plus vulnérables dans la société. En effet des conflits peuvent survenir suite à la rupture avec le mari et le retour chez les parents n'est pas toujours facile particulièrement pour celles qui étaient obligées au mariage initialement. Les femmes mariées viennent en seconde position et le plus faible taux est enregistré dans la catégorie des célibataires.

Ce résultat a été retrouvé dans d'autres pays. En effet une étude de l'OMS sur la santé de la femme et la violence domestique à l'égard des femmes montre que « les femmes séparées ou divorcées faisaient état d'une plus grande violence du partenaire au cours de leur vie que les femmes toujours mariées (les exceptions étant la province du Bangladesh et l'Ethiopie, où la proportion des femmes divorcées ou séparées est relativement faible dans la population générale). Le taux de violence exercée par le partenaire était également supérieur parmi les femmes vivant en concubinage par rapport aux femmes mariées. Dans pratiquement la moitié des cas, la violence avait été plus prononcée au cours des 12 derniers mois écoulés parmi les femmes séparées ou divorcées, ce qui implique dans certains cas que la violence peut persister même après la séparation »⁽¹⁾.

Comme les données proviennent de plusieurs sources (justice, police, cellule d'écoute et santé). La répartition des femmes victimes selon l'état matrimonial et la structure contactée montre que les femmes mariées et célibataires se sont adressées plus aux structures de santé, près de la moitié des mariées et un peu plus du tiers des célibataires se sont rendues à une unité de santé.

Quant aux femmes divorcées, séparées et veuves, elles ont eu plus recours à la police et la justice.

La comparaison des données algériennes et marocaines montre des similitudes entre les deux pays, la majorité des victimes sont des femmes mariées suivi des célibataires (annexe 1).

Instruction des victimes

Le plus grand taux est observé chez les femmes de niveau secondaire avec 71, 7 pour 10 000. Le plus faible taux de violence est enregistré pour les femmes de niveau scolaire supérieur. L'effectif des femmes pour cette catégorie est le plus faible. Ce résultat est probablement influencé par le nombre de femmes de niveau supérieur (519 femmes).

Les femmes qui n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire viennent en seconde position avec un taux de 62, 2 pour 10 000.

L'étude de l'OMS a constaté qu'un « plus haut niveau d'études étaient associé à une violence moindre dans bien de situations. Dans certains cadres

(1) OMS, Op.cit., p.10

(dans la zone urbaine du Brésil, en Namibie, au Pérou, en République Unie de Tanzanie et en Thaïlande), l'effet protecteur de l'éducation ne semble se manifester que si la femme a poursuivi ses études au - delà de la scolarité secondaires. Des recherches antérieures montrent que le niveau d'étude des femmes a un effet protecteur même si l'on tient compte du revenu et de l'âge »⁽¹⁾.

L'étude conclut que les femmes plus instruites ont probablement une gamme de choix plus étendue de partenaires et de choisir de se marier ou pas. Elles sont capables d'acquérir une plus grande autonomie et d'exercer un contrôle des ressources du ménage.

Selon la même étude les recherches qualitatives montrent régulièrement que « les femmes considèrent souvent les actes de violence psychologique comme plus dévastateurs que la violence physique » ⁽²⁾.

La majorité des femmes quelques soient leurs niveaux d'instructions se sont adressées aux services de santé. La proportion des femmes de niveau primaire qui se sont adressées à un service de santé est de 48, 7%. La plus faible proportion est observée chez les femmes analphabètes (annexe 2).

Profession des victimes

Plus des trois quarts des victimes sont sans profession (72, 3%) et le cinquième exerce un métier (19, 4%). On été rangées dans la catégorie sans profession, les personnes de plus de 15 ans, non scolarisées, n'ayant pas de travail rémunéré et n'étant pas au chômage. La proportion de femmes ayant une activité rémunérée est significativement plus élevée que dans la population générale. Ainsi, ce pourcentage chez les plus de 15 ans est parmi les victimes est 20, 2% alors que dans la population générale il ne dépasse pas les 9%

Près de 70% des femmes ayant subit un acte de violence et déclaré une activité professionnelle sont des enseignantes ou employées. Les enseignantes ne peuvent pas se présenter devant leurs élèves après avoir subit un acte de violence et pour justifier leur absence elles doivent présenter des documents tel que congé de maladie ou un procès verbal de la police ou de la justice. Les employées aussi ne peuvent pas exercer leurs activités normalement suite à un acte de violence et pour s'absenter elles doivent présenter des justificatifs.

Les femmes exerçant une profession libérale ont des emplois du temps moins strict et peuvent s'absenter sans autorisation.

3 - 2- Agressions et agresseurs

L'analyse du lieu de l'agression montre que la plupart des actes ont eu lieu à domicile quel que soit l'axe de l'étude. Plus de 73% des femmes qui se sont adressées à une structure de santé ont été agressées à domicile. « L'étude remet en cause l'idée selon laquelle le foyer est un lieu où les femmes sont en sécurité en démontrant qu'elles sont plus exposées à la violence dans le cadre de relations intimes que partout ailleurs. Selon cette étude, il est

(1) OMS, Op.cit., p.10

(2) OMS, Op.cit., p.11

particulièrement difficile de réagir efficacement à la violence domestique car de nombreuses femmes la considèrent comme 'normale' » ⁽¹⁾.

Les victimes aux agressions commises dans un lieu public ont plus recours aux autorités qui sont dans notre cas la police et la justice. Quant aux agressions commises dans le lieu de travail, peu de cas ont été signalés moins de 5% pour l'ensemble, la plus grande proportion est observée chez les femmes qui se adressées aux cellules d'écoute. De crainte de perdre leur emploi ou d'être accusée par l'entourage les femmes essaient de trouver des personnes qu'elles ne connaissent pour parler de leurs calvaires et trouver un peu de réconfort.

Tableau n° 2 : Lieu d'agression en fonction de l'axe de l'étude

	Total	Justice	Police	Ecoute	Santé
Domicile	64, 9%	60, 2%	54, 4%	70, 6%	73, 2%
Travail	4, 5%	2, 5%	5, 5%	10, 0%	3, 9%
Lieu public	28, 4%	34, 8%	38, 6%	17, 7%	20, 1%
Autre lieu	2, 3%	2, 5%	1, 5%	1, 7%	2, 8%
Total	8972	2117	2405	707	3743

L'analyse des données selon le type de l'agression montre que les agressions physiques représentent la majorité des cas avec 94% suivi des agressions psychologiques avec 16, 9% des cas et en dernier lieu nous retrouvons les agressions sexuelles avec 5, 4% des cas.

Le tableau n° 6 montre que les atteintes à l'intégrité physique sont largement majoritaires : 65% du total des infractions jugées. Suivent dans l'ordre les atteintes psychologiques et les agressions sexuelles. La proportion des agressions physiques est identique en Algérie et le Maroc. En effet, les deux tiers des violences dans les deux pays sont classées dans la catégorie des agressions physiques. Les agressions psychologiques sont plus importantes au Maroc, nous retrouvons un peu plus du quart des agressions psychologiques au Maroc contre 15% en Algérie.

En considérant les différents axes de l'étude, La majorité des femmes qui se sont adressées aux structures sanitaires ont été victimes d'agressions physiques. La part des agressions physiques est la plus faible pour les femmes ayant contacté une cellule d'écoute, les agressions physiques et psychologiques ont été les plus nombreuses pour cet axe.

Le quart des agressions psychologiques ont été recensées dans l'axe justice et police.

Tableau n° 2 : Nature de l'agression en fonction de l'axe d'étude

(1) OMS, Op.cit., p.14

Nature	Justice	Police	Ecoute	Santé	Algérie	Maroc
- Physique - Sexuelle Psychologique	0, 3%	0, 4%	5, 5%	1, 8%	1, 4%	
- Physique Sexuelle	1, 3%	1, 2%	2, 5%	0, 9%	1, 2%	9, 1%
- Physique Psychologique	6, 8%	4, 3%	30, 2%	11, 7%	10, 0%	
Physique	54, 6%	62, 1%	21, 8%	80, 0%	64, 6%	64, 4%
- Sexuelle psychologique	0, 6%	0, 8%	5, 5%	0, 6%	1, 0%	
Sexuelle	10, 9%	7, 0%	17, 9%	2, 1%	6, 8%	
Psychologique	25, 4%	24, 2%	16, 6%	2, 9%	15, 0%	26, 5%
Total	2119	2375	711	3733	8938	4922

La répartition des victimes selon le type d'agression et le lien de parenté avec l'agresseur montre que près de 60% des agressions physiques ont été commises par un membre de la famille (la plus grande part revient au mari ou fiancé). La famille a été le principal agresseur pour les agressions physique et psychologie. Quant aux agressions sexuelles les autorités ont été incriminées dans 45, 3% des cas alors que la proportion concernant la famille est de 15, 1% pour ce type de violence. Nous retrouvons en première position les autorités dans la catégorie agression psychologique avec 43, 7% et la famille vient en seconde position pour cette catégorie.

Agression	Mar/Fiancé	Parent	Fratrie	Connu	Autorité	Autre	TOTAL
Physique+ Sexuelle+ Psychologique	20, 5%	4, 7%	2, 4%	31, 5%	13, 4%	27, 6%	127
Physique+ sexuelle	9, 3%	3, 7%	0, 9%	16, 8%	30, 8%	38, 3%	107
Physique et psychologique	45, 1%	13, 8%	6, 2%	11, 6%	14, 4%	8, 9%	881
Physique	38, 8%	12, 1%	7, 3%	16, 8%	19, 5%	5, 5%	5502
Sexuelle+ psychologique	4, 0%	8, 0%	6, 0%	16, 0%	39, 0%	27, 0%	100
Sexuelle	4, 2%	9, 2%	1, 8%	16, 1%	45, 3%	23, 5%	601
Psychologique	12, 0%	12, 6%	3, 7%	10, 9%	43, 7%	17, 1%	1313

Tableau n ° 3 : Répartition des victimes selon le type de l'agression et le lien de parenté de l'agresseur

Selon le rapport des nations unies « la violence conjugale est la forme la plus courante de violence subie par les femmes au niveau mondial. La généralisation des différentes formes de violence à l'égard des femmes commises dans le cadre

des relations intimes, communément appelées - violences familiales - ou - violences conjugales - est désormais bien établie »⁽¹⁾.

L'étude menée en Algérie confirme les résultats du rapport des Nations unies, en effet 59, 7% des agressions ont eu lieu à domicile, un peu plus du tiers soit 36, 5% des agressions ont été commises dans un lieu public et autre et 3, 8% dans le lieu de travail.

L'analyse de l'identité de l'agresseur et du lieu de l'agression montre que la moitié des agressions à domicile ont été commises par le mari ou le fiancé. A domicile, les ¾ des femmes ont été battues par un membre de la famille (mari, parent, fratrie, descendant). Si l'agression a été commise dans le lieu de travail, l'agresseur dans près de la moitié des cas est connu de la victime, les autorités et la famille ont été impliquées chacune dans le sixième des cas. Quant aux agressions des lieux publics et autres, plus du tiers des femmes ont été agressées par une personne qu'elle connaissait.

Tableau n ° 4 : Répartition des victimes selon le lieu d'agression et le lien de parenté de l'agresseur

	Domicile	Travail	Lieu public+Autre
Mari/Fiancé	50, 4%	14, 4%	8, 6%
Parent	13, 1%	2, 5%	5, 5%
Fratrie	8, 5%	0, 4%	1, 1%
Connu	20, 2%	48, 2%	36, 5%
Descendant	3, 8%	0, 0%	0, 5%
Autorité	0, 8%	16, 2%	27, 8%
Autre	3, 2%	18, 3%	20, 0%
Total	4476	284	2734

Une question sur la nature des lésions a été recueillies dans les structures sanitaires lors de l'enquête, les résultats montrent que plus de la moitié des agressions physiques ont provoqué des contusions (égratignures, contusion, hématome), aucune lésions apparente n'a été recensée dans moins de 28% des cas, près de 11% des agressions physiques ont laissées des plaies, les fractures et hémorragies internes et brûlures ont concernées près de 5% des agressions physiques déclarées et les traumatismes sans lésions osseuses ont touchées 3, 6% des cas.

Catégorie d'agression sexuelle et poursuites judiciaires

On retrouve un lien entre la nature et le type de suites judiciaires envisagées. Près de 40% des femmes victimes d'agressions physiques n'envisagent pas de suites judiciaires alors que le tiers veulent porter plainte et moins du dixième souhaitent recourir à la justice. Quant aux agressions sexuelles, la proportion des femmes envisageant des poursuites judiciaires a atteint 56, 6% et le tiers des victimes n'envisage aucune poursuite, les femmes qui demande le divorce est de moins de 2%.

(1) Nations Unies, (2006), Etude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, 61^{ème} session Promotion de la femme.

Quant aux agressions psychologiques près de la moitié des victimes n'envisagent aucune poursuite et moins du tiers des victimes envisage des poursuites. La proportion de divorce est plus importante pour ce type d'agression, en effet près de 5% des victimes souhaitent demander le divorce.

Plus de 37 % des femmes victimes d'agressions sexuelles envisagent de déposer une plainte et près de 20% d'entre elles ont eu recours à la justice. Les femmes pour ce type d'agressions risquent de tomber enceinte et perdre leurs virginités. Elles ont besoin de se défendre et justifier cette situation.

Tableau n° 5 : Poursuites judiciaires envisagées par les victimes et nature de l'agression

	Agression Physique	Sexuelle	Psychologique
Pas de suite	38.6%	33.0%	48.2%
Menace	13, 4%	1, 6%	13, 7%
Plainte	35, 6%	37, 2%	23, 3%
Justice	8, 2%	19, 4%	7, 9%
Réparation	1, 1%	7, 3%	2, 1%
Divorce	3, 2%	1, 6%	4, 8%
Total	3225	191	606

Conclusion

Dans chaque culture, on retrouve des dictons et des chansons vantant les vertus du foyer et le confort et la sécurité que l'on y trouve. C'est pourtant pour de nombreuses femmes un lieu de douleur et d'humiliation

Les causes de la violence à l'encontre des femmes ont été abordées sous diverses perspectives, notamment le féminisme, la criminologie, le développement, les droits de l'homme, la santé publique et la sociologie. Ces études empiriques et théoriques ont donné lieu à divers schémas d'explication de la violence à l'égard des femmes qui diffèrent selon l'accent mis sur les facteurs individuels et sociétaux, mais toutes concluent qu'il n'existe pas une seule et unique cause rendant compte de cette violence de manière adéquate. Ces violences résultent de la convergence de facteurs spécifiques dans le vaste contexte de l'inégalité des relations de pouvoir au niveau individuel, collectif, national et mondial.

L'analyse du lieu de l'agression montre que la plupart des actes ont eu lieu à domicile quel que soit l'axe de l'étude.

La répartition des victimes selon le type d'agression et le lien de parenté avec l'agresseur montre que la majorité des agressions physiques ont été commises par un membre de la famille (le plus souvent le mari ou fiancé).

Quant aux agressions sexuelles les autorités ont été incriminées dans 45, 3% des cas alors que la proportion concernant la famille est de 15, 1% pour ce type de violence.

La violence à l'égard des femmes a des répercussions sur les femmes et leurs enfants ainsi que sur les communautés et les sociétés en général. "Les femmes victimes de violence souffrent de multiples problèmes de santé et sont ainsi moins à même de gagner leur vie et de participer à la vie publique. Leurs

enfants, quant à eux, sont beaucoup plus exposés aux problèmes de santé, à l'échec et aux troubles comportementaux⁽¹⁾.

Références bibliographiques

- (1) Heise L., Ellsberg M., M. Gottemoeller (1999), "Ending violence against women", Population Report, Volume XXVII, n°4, December
- (2) Ministère de la santé de la population et de la réforme Hospitalière (MSPRH), Institut National de la santé Publique (INSP), 2005, Violences à l'encontre des femmes : Enquête nationale, Algérie.
- (3) Ministère Délégué chargé de la famille et la condition féminine, (sans date), 'La femme algérienne ... Réalités et données', Algérie.
- (4) Nations Unies, (2006), Etude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, 61^{ème} session Promotion de la femme.
- (5) OMS, 2005, Rapport succinct : Etude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence à l'égard des femmes : Premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes, Genève
- (6) Talahite F. (2007), "Algérie : l'emploi féminine en transition ", Paper presented at the Eight Mediterranean Social and Political Research Meeting, Florence & Montecatini Terme, 21-25 March 2007, Organised by the Mediterranean Programme of the Robert Schuman Centre for Advanced Studies at the European University Institute.

ANNEXES

Annexe 1 : Situation matrimoniale des victimes selon l'axe d'étude

	Justice	Police	Ecoute	Santé	Algérie		Taux100000
Marié	22, 9%	23, 5%	4, 6%	49, 1%	50, 0%	45,	75, 41
Célibataire	22, 1%	29, 2%	12, 4%	36, 3%	36, 1%	29%	64, 76
Div _ séparée	27, 2%	34, 9%	12, 0%	25, 9%	7, 4%	10,	288, 33
Veuve	33, 4%	34, 1%	2, 5%	30, 0%	6, 5%	10,	69, 28
Total	23, 6%	27, 1%	7, 8%	41, 5%	9021	5367	74, 61

Annexe 2 : Instruction des victimes selon l'axe d'étude

Niveau Instruction	Justice	Police	Ecoute	Santé	Total	Taux 100000
Analphabète	29, 8%	27, 7%	3, 9%	38, 5%	2606	62, 22
Primaire	17, 6%	26, 2%	7, 5%	48, 7%	1654	45, 52
Moyen	15, 8%	28, 9%	8, 2%	47, 2%	2082	60, 67
Secondaire	13, 9%	25, 5%	14, 8%	45, 9%	1613	71, 68
Supérieur	13, 7%	30, 8%	14, 8%	40, 7%	519	44, 33
Total	20, 0%	27, 5%	8, 4%	44, 2%	8474	57, 74

(1) Nations Unies, Op.cit., p.40